



## Prévoyance professionnelle (LPP): garantir les engagements

L'allongement de l'espérance de vie ainsi que l'évolution qui se profile sur les marchés financiers sont les principaux défis auxquels sont confrontées nos fondations de prévoyance. Le Groupe Mutuel, actif dans la prévoyance professionnelle depuis l'instauration de la LPP par l'intermédiaire de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance et du Groupe Mutuel Prévoyance, s'engage sans relâche dans une stratégie qui conjugue garantie des prestations futures et **croissance maîtrisée** sur le marché de la prévoyance en Suisse.

La planification et l'aménagement constant des activités de placement des capitaux par nos spécialistes ont débouché sur une **réelle garantie de sécurité** pour la fortune des fondations administrées par nos soins. Ainsi, un parfait équilibre a été main-

tenu au cours de la dernière décennie. D'autre part, afin de répondre aux attentes légitimes des employeurs et de leurs salariés suscitées par le vaste et complexe domaine de la prévoyance professionnelle, un **interlocuteur compétent** répond en tout temps aux questions financières, législatives ou ayant trait à la flexibilité de nos plans de prévoyance.

En alliant **sécurité maximale des placements et garantie d'un confort administratif**, les employeurs et salariés affiliés à nos fondations de prévoyance bénéficient d'une véritable plus-value et se retrouvent ainsi prémunis pour l'avenir.

(suite en page 2)

### «L'enthousiasme est à la base de tout»

Henry Ford

Vous apporter des solutions flexibles, sur mesure, avec rigueur et professionnalisme: ce sont ces ingrédients assaisonnés d'une bonne dose d'enthousiasme qui nous permettent de vous offrir jour après jour des produits utiles et la sécurité durable dont vous avez besoin.



Depuis plus d'une décennie, en matière d'assurance perte de gain maladie, nous agissons sur la maîtrise des absences et les démarches proactives permettant une reprise du travail précoce.

Ces mesures CorporateCare conduisent à une amélioration significative de la productivité de votre entreprise et une diminution claire des coûts directs et indirects liés à l'absentéisme. Découvrez ce qu'en pensent nos clients sur [www.groupemutuel.ch/temoignages](http://www.groupemutuel.ch/temoignages)

Ces recettes, nous les avons également appliquées à la prévoyance professionnelle à laquelle ce numéro fait la part belle! Que ce soit pour un mandat administratif de gestion de votre institution autonome, des solutions de placement ou une couverture sur mesure pour vos collaborateurs ou cadres. Testez-nous!

Groupe Mutuel, la solution pour toutes vos assurances de personnes.

Marc-André Muller  
Responsable Assurances Entreprise

#### Events CorporateCare 2011

Gestion de la santé et de la performance:  
Des boîtes à outils au service de votre productivité!

► Retrouvez nos prochaines manifestations en page 3

# Prévoyance professionnelle (LPP)

## Des promesses tenues

**Depuis toujours**, le capital épargné par les assurés affiliés à l'une de nos deux fondations de prévoyance professionnelle est géré au quotidien par des spécialistes de la branche, au sein même du Groupe Mutuel. **En tout temps**, la situation de la fortune globale sous gestion qui dépasse désormais 1 milliard de francs leur est connue. **Depuis toujours**, nos fondations privilégient une pratique de placement orientée sur le long terme, de manière, d'une part, à constituer des réserves permettant de traverser sans encombre les fluctuations des marchés et, d'autre part, à produire les rendements nécessaires à l'attribution

de l'intérêt légal, ceci sans différenciation entre la part minimale et la part hors LPP. **Depuis toujours**, lorsque la situation financière le permet, un intérêt supplémentaire est bonifié sur les comptes individuels des assurés. **En tout temps**, les institutions de prévoyance du Groupe Mutuel ont conservé de manière intacte leur capacité à assumer l'ensemble de leurs engagements.

Finalement, nous renforçons **en tout temps**, l'une des valeurs qui fonde la prévoyance professionnelle, à savoir la confiance des assurés en leur fondation de

prévoyance. Cette confiance repose aussi sur des résultats. Au 31.12.2010, le Groupe Mutuel Prévoyance dispose d'un degré de couverture de 108%, tandis que le taux de couverture de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance se situe à 111%. Des taux réjouissants, garants d'une solide sécurité pour la fortune des deux institutions.

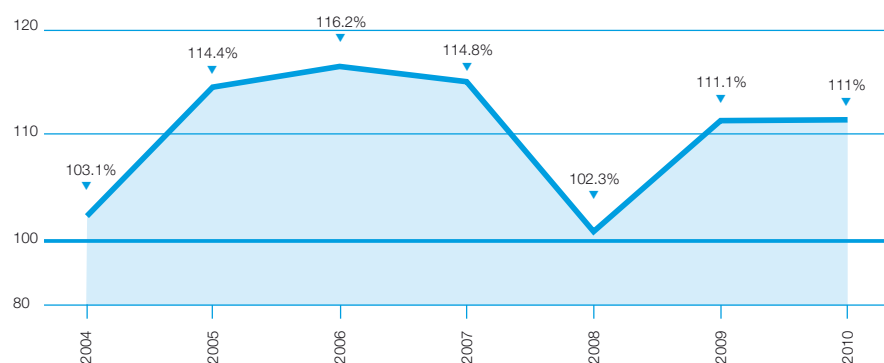
### Groupe Mutuel Prévoyance GMP

Le bilan du Groupe Mutuel Prévoyance GMP affiche 547,4 millions de francs. La fondation gère aujourd'hui la prévoyance professionnelle de 1'362 employeurs représentant 10'798 assurés. Ces entreprises présentes sur l'ensemble du territoire suisse sont actives essentiellement dans le secteur des services.

### Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

Le bilan de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance atteint 470 millions de francs. Son activité, pour des raisons historiques, est essentiellement tournée vers le canton du Valais où la fondation offre des solutions de prévoyance attractives pour 795 PME qui occupent près de 7'647 assurés.

### Evolution du degré de couverture MVP



# Lutte contre la fraude

## Un engagement en faveur de nos clients

**Dans le domaine de l'assurance, la fraude est une réalité. Des études le prouvent, environ 10% des prestations d'assurance versées le sont sur des bases frauduleuses:**

- ▶ les faits sont inventés,
- ▶ les conséquences du sinistre sont amplifiées ou exagérées,
- ▶ le sinistre est provoqué intentionnellement,
- ▶ fausses déclarations lors de la conclusion du contrat d'assurance.

Par ailleurs, notre secteur d'activité est régi par une réalité économique simple: l'ensemble des primes d'assurance doit couvrir la totalité des frais engendrés par les sinistres assurés. Il s'en suit invariablement que

les cas de fraude isolés profitent à leurs auteurs au détriment de la collectivité.

Pour sauvegarder les intérêts de nos clients, nous nous sommes attelés à mettre en œuvre une solution aussi éloignée de l'angélisme candide que de la «chasse aux sorcières». Ainsi, depuis 2010, nous avons mis en place une cellule spécialisée. Son but: traiter les cas suspects repérés à l'interne aussi bien que ceux rapportés

par le témoin d'un comportement douteux ou d'un délit. Son efficacité croissante a encore été renforcée, en ce début d'année, grâce à l'arrivée d'un professionnel de cette problématique.

Et vous, chers clients, en êtes les premiers bénéficiaires: la détection des cas frauduleux nous permet de vous garantir un accès à des services de qualité pour des primes attractives.

### Quel avenir pour notre système de protection sociale?

Cette question a servi de fil rouge à la conférence organisée le 24 novembre 2010 par le Groupe Mutuel Entreprise et Avenir Suisse suivie par plus de 110 participants. Retrouvez le résumé de l'exposé de Dr Olivier Meuwly suivi de l'éclairage de M. Yves Rossier, directeur de l'OFAS, sur notre site internet: [www.corporatecare.ch/avenirsuisse](http://www.corporatecare.ch/avenirsuisse)

# Case management pour les entreprises Tous gagnants!

**Monsieur Ogerau (nom d'emprunt) travaille depuis quatre ans comme soudeur auprès de l'entreprise Zwahlen & Mayr SA (voir portrait au dos), spécialisée dans les constructions métalliques. Au printemps 2010, il est mis en arrêt maladie par son médecin en raison de problèmes de dos sévères. Très vite ce dernier préconise un changement d'activité: M. Ogerau doit éviter les ports de charges et pouvoir alterner les postures. A 25 ans, son avenir professionnel prend soudainement la forme d'un grand point d'interrogation.**

Le médecin-conseil du Groupe Mutuel, alerté par un rapport médical, recommande une mesure de case management pour M. Ogerau. Le 28 mai, soit 6 semaines après le début de l'incapacité de travail, un case manager du Groupe Mutuel rencontre M. Ogerau à son domicile et évoque avec lui la possibilité de changer d'activité. Dans la foulée, il prend contact avec M. Jacques Allegra, responsable RH de Zwahlen & Mayr SA, afin de proposer rapidement une activité occupationnelle à M. Ogerau. L'objectif principal de cette démarche durant laquelle le Groupe Mutuel verse l'entier des indemnités journalières est d'éviter la «désinsertion» professionnelle. Parallèlement, un important travail de coordination est effectué avec l'assurance-invalidité qui doit déterminer au plus vite les droits de M. Ogerau en matière de reclassement professionnel.

Reste alors à trouver une activité adaptée à M. Ogerau auprès de l'entreprise Zwahlen



& Mayr SA. La créativité de M. Allegra alliée à son grand sens de la responsabilité sociale permettent de déboucher sur une solution concrète: un nouveau poste d'opérateur sur machine à commande numérique est proposé à M. Ogerau. Cette solution qui implique une formation de 4 à 6 mois est rendue possible grâce à une contribution importante de l'assurance-invalidité aux frais de formation et la prise en charge, durant cette période, des indemnités journalières par le Groupe Mutuel.

Le bon déroulement de cette phase de transition est évalué régulièrement par le case manager et, en décembre 2010, M. Ogerau est pleinement opérationnel

dans son nouveau poste. Cela marque la fin du suivi en case management et le début d'un nouveau défi professionnel pour M. Ogerau.

Ce résultat exemplaire, obtenu en moins de huit mois, est le fruit des efforts conjugués de tous les protagonistes, à commencer bien sûr par M. Ogerau. Avec bonne volonté et en bonne intelligence, une solution pragmatique a ainsi été trouvée dans l'intérêt de chacun.

**Plus d'informations sur le case management au Groupe Mutuel:**  
[www.groupemutuel.ch/casemanagement](http://www.groupemutuel.ch/casemanagement)

## Prolongation de la couverture d'assurance-accidents LAA par convention

Saviez-vous que lors de la fin des rapports de travail ou lors de l'octroi d'un congé non payé, vous êtes, en tant qu'employeur, légalement tenu d'informer vos employés de la possibilité de conclure une assurance par convention? En effet, selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), la couverture de l'assurance-accidents s'éteint trente jours après la fin du contrat de travail (exception faite des employés s'annonçant auprès de la caisse de chômage qui sont automatiquement affiliés auprès de la Suva). Toutefois, la couverture des accidents non professionnels peut être prolongée, par votre employé, pour une période de 180 jours au plus. Il lui suffit de conclure une assurance

par convention auprès du Groupe Mutuel. Ainsi, votre collaborateur reste à l'abri d'une lacune temporaire dans sa protection d'assurance.

Des informations détaillées sont disponibles dans le document «Dispositions pour l'assurance LAA par convention» sous la rubrique «Conditions générales, statuts et règlements» de la page [www.groupemutuel.ch/entreprises/docs](http://www.groupemutuel.ch/entreprises/docs)

Pour plus d'information ou pour contracter une assurance par convention Mme Rabattoni est à votre disposition au 058 758 25 22 ou par mail: [airablattoni@groupemutuel.ch](mailto:airablattoni@groupemutuel.ch)

## Agenda CorporateCare 2011

**11.05.2011 – Lausanne**  
Conférence HEG ARC  
«Gestion des risques humains et santé au travail: un enjeu capital»

**26.05.2011 – Aigle**  
Workshops pluridisciplinaires  
«Manager la performance: Art et méthode»

**10.06.2011 – Lausanne**  
Séminaire CorporateCare  
«Gestion de l'addiction: sphère privée, sphère professionnelle?»

**Renseignements et inscriptions sur:**  
[www.corporatecare.ch/fr/events](http://www.corporatecare.ch/fr/events)



# Zwahlen & Mayr SA

## Prix de l'employeur méritant 2010

**Située dans la zone industrielle d'Aigle, l'entreprise Zwahlen & Mayr SA occupe plus de 300 collaborateurs répartis en deux unités, la construction métallique et les tubes en inox.**

Avec sa formidable capacité de production, elle fait non seulement partie des leaders du marché suisse dans le cadre de la production métallique mais dispose également de compétences élargies dans la réalisation d'ouvrages tels que bâtiments, ponts, passerelles, halles industrielles ainsi que des ouvrages spéciaux. A titre d'exemples, citons notamment les bâtiments Rolex à Genève, les galets pour l'Expo 02 à Neuchâtel, le pont Hans-Wilsdorf à Genève et le Musée Paul Klee à Berne. Par ailleurs, l'entreprise se développe rapidement en France depuis quelques années avec la construction de nombreux ouvrages comme le Pont Léopold Sedar Senghor à Nantes, les stades de Reims et du Mans, l'autoroute Annecy - Genève, etc.

Zwahlen & Mayr SA est également présente sur le plan international en exportant 90% des produits de sa division tube autant destinés à équiper les grosses infrastructu-

res de l'industrie lourde (raffineries, usines chimiques, centrales électriques nucléaires et conventionnelles, etc.) que les produits de précision des industries manufacturières comme l'industrie automobile, pharmaceutique, pneumatique, hydraulique ou électromagnétique.

**Client depuis 20 ans, Zwahlen & Mayr SA applique le concept CorporateCare depuis plus de 5 années.**

Avec l'engagement et toute l'énergie déployée par son département des ressources humaines, mené par M. Jacques Allegra, les aspects de la gestion de l'absence, de la présence performante et de la réinsertion ont progressivement intégré les valeurs de l'entreprise. Avec le soutien d'un réseau expérimenté et pluridisciplinaire (gestionnaires et case managers du Groupe Mutuel, collaborateurs de l'assurance-invalidité, médecin de proximité) Zwahlen & Mayr SA entretient de longue date des partenariats avec les offices AI du canton de Vaud et du Valais. Elle soutient des personnes en réinsertion professionnelle et accueille régulièrement des stagiaires en vue de favoriser chez eux une nouvelle orientation, un nouveau métier, un nouveau défi.

### Prix de la réadaptation

Chaque automne, l'office AI du canton du Valais remet ce prix à quatre lauréats et un employeur méritant. Il traduit la gratitude portée aux entreprises qui contribuent, s'engagent et permettent la réussite de ces projets de vie.

Pour son engagement humain, pour sa culture d'entreprise développée sur les fondements éthiques de la solidarité, du respect et du soutien aux autres, l'Office de l'assurance invalidité du canton du Valais a souhaité récompenser Zwahlen & Mayr SA en lui remettant le prix de l'employeur méritant 2010.

Aussi, le Groupe Mutuel qui l'accompagne dans ces mesures depuis plusieurs années tenait à lui présenter ses vives félicitations pour son investissement et son engagement dans la mise en œuvre de la réinsertion professionnelle et le soutien offert à ses collaborateurs.